



MAIRIE DE BEAUFORT-ORBAGNA
1 place de l'Hôtel de Ville - BEAUFORT
39190 BEAUFORT-ORBAGNA
Tél : 03 84 25 00 89
@ : mairie@beaufort-orbagna.fr



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2025 A 20H15 SALLE D'ACTIVITÉS DE BEAUFORT

Date de convocation : 17 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 17 septembre 2025

Membres présents : BEY Emmanuelle, BRÉLIT Caroline, BOUGAUD, Caroline, KLINGUER Emmanuel, LIMONET Benoît, LONGIN Guillaume, MONDIERE Stéphane, TAMISIER Pierre, VAN DER PLOEG Julien, VARENNE Karine

Absents excusés : MOISSONNIER Anthony donne pouvoir à KLINGUER Emmanuel, GAROT Géraldine donne pouvoir à BRÉLIT Caroline, VANDERCAMERE Raphaëlle

Absents : BOUGAUD Frédéric, DIAME Déborah

Secrétaire de séance : BRÉLIT Caroline

Quorum : 8 présents sur 15 élus puis dès 21h16 (arrivée de Mme BEY Emmanuelle et de M. LONGIN Guillaume) soit 10 présents sur 15 élus

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 1^{er} juillet 2025 : celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés et signé par Monsieur le Maire et Madame BRÉLIT Caroline secrétaire de séance.

Délibérations :

1. Demande de participation financière pour des factures d'électricité : logement 2 Rue du Château - Beaufort

Vu les factures d'électricité relatives au logement situé 2 Rue du château - Beaufort, couvrant la période de **décembre 2024 à mars 2025**, dont le montant total s'élève à **1 209.22 € TTC**,

Vu la situation d'urgence dans laquelle s'est trouvée Madame Halima MEJJAD, dont le logement habituel a été sinistré,

Considérant que ces factures ont été prises en charge par la commune pour le compte de la locataire,
Considérant que, suite à ce sinistre, la collectivité a hébergé à **titre gratuit et en urgence** Madame Halima MEJJAD ainsi que ses enfants dans un logement communal,

Considérant que, durant cette période, la collectivité a dû assurer temporairement le paiement des factures d'électricité du logement mis à disposition,

Considérant qu'il appartient à la locataire de rembourser les frais engagés pour son usage personnel des services liés au logement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de :

DEMANDER à Madame Halima MEJJAD, locataire du logement sis au 2 rue du Château - Beaufort de rembourser à la commune la somme de **1 209.22 € TTC**, correspondant aux factures d'électricité avancées par la collectivité pour la période de **décembre 2024 à mars 2025**.

Ce remboursement devra être effectué dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente délibération, par chèque ou virement au Trésor public de Lons le Saunier.

À défaut de règlement dans le délai imparti, la commune se réserve le droit d'engager les procédures nécessaires au recouvrement de la somme due.

2. Révision des tarifs communaux des salles et du mobilier 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Fixe les tarifs de location des salles communales et du mobilier, applicables à compter du 1^{er} octobre 2025 :

SALLE POLYVALENTE (avec cuisine et vestiaires)

	Tarif demi-journée ou soirée	Tarif journalier
Caution	460 €	
Personnes résidentes dans la commune	150 €	280 €
Associations communales (à partir de la 2 ^{ème} manifestation) et associations dont le siège social est dans la commune	150 €	280 €
Associations communales : manifestation occasionnelle	Gratuité d'une journée (limité à 1 fois/an)	
Activités commerciales	300 €	600 €
Personnes et associations extérieures à la commune	300 €	600 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04)	120 €	160 €
Chauffage pour les associations utilisatrice à l'année de la salle	En fonction de la consommation réelle	
Nettoyage après état des lieux non conforme ou à la demande du locataire	200 €	

Conditions d'occupation de la salle polyvalente aux manifestations suivantes :

- Réunions ou manifestations municipales, communautaires, associatives, ou institutionnelles, communales ou intercommunales, ainsi que pour des manifestations départementales ou régionales d'intérêt local ;
- Réunions familiales réservées en priorité aux habitants de la commune et, en fonction des disponibilités, aux habitants de la Communauté de Communes Porte du Jura ne disposant pas d'une salle de capacité suffisante à proximité de leur résidence ;

SALLE INFORMATIQUE

	Tarif journalier
Caution	300 €
Personnes résidentes dans la commune ou association communale	30 €
Personnes et associations extérieures à la commune	60 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04)	40 €
Nettoyage après état des lieux non conforme ou à la demande du locataire	50 €

SALLE D'ACTIVITES ET MEZZANINE

	Tarif journalier
Caution	300 €
Personnes résidentes dans la commune ou associations communales	80 €
Réunion d'associations communales, collectivités membres de la Communauté de Communes Porte du Jura ou utilisation pour les familles endeuillées	Gratuit
Personnes et associations extérieures à la commune	120 €
Réunion associations ou organismes siège social hors commune	80 €
Activités commerciales	160 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04)	40 €
Nettoyage après état des lieux non conforme ou à la demande du locataire	100 €

SALLE DU PERRON

	Tarif journalier
Caution	300 €
Personnes résidentes dans la commune ou associations communales	70 €
Personnes et associations extérieures à la commune	140 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04)	40 €
Nettoyage après état des lieux non conforme ou à la demande du locataire	100 €

SALLE 15 GRANDE RUE, LOCAL DES ASSOCIATIONS

	Tarif journalier
Caution	300 €
Personnes résidentes dans la commune	70 €
Réunion d'associations communales, collectivités membres de la Communauté de Communes Porte du Jura ou utilisation pour les familles endeuillées	Gratuit
Nettoyage après état des lieux non conforme ou à la demande du locataire	50 €

DIVERS

Une participation financière est demandée pour l'occupation des salles communales par les associations (communales ou de l'extérieur), lorsque les animateurs sont rémunérés, dédommagés ou indemnisés de la manière suivante :

Participation pour l'occupation :	Tarif de l'heure
Salle d'activités et salle mezzanine	0,60 €
Salle informatique	0,50 €
Salle polyvalente	2,00 €
Salle 15 Grande Rue	0,60 €

MOBILIER

En supplément du mobilier déjà présent dans la salle louée ou location seule de mobilier :

Caution	500 €
Table pliante	5 €/ table
Chaise plastique	1€/chaise

Dégradation ou casse de mobilier / perte de clef	Facturation selon le prix sur catalogue en cours
--	--

BARNUM

	Tarif journalier (lundi au vendredi)	Tarif week-end
Caution	500 €	
Personnes résidentes dans la commune ou associations communales (2 ^{ème} manifestation)	15 €	35 €
Collectivités membre de la Communes de la Communauté de Communes Porte du Jura / Conseil Communautaire de la CCPJ	Gratuit	
Associations communales : manifestation occasionnelle	Gratuité d'une journée (limité à 1 fois/an)	
Nettoyage après état des lieux non conforme ou à la demande du locataire	20 € / barnum	

3. Décision modificative n° 1 : opération d'ordre budgétaire (travaux du parking de l'étang de Crève-Cœur)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget primitif 2025 de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section d' Investissement		
D 2113 - 041 : Terrains aménagés autres que voirie		1 896,00 €
TOTAL D 041 : opérations patrimoniales		1 896,00 €
R 2031 - 041 : Frais d'étude		1 896,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		1 896,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés la décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal n° 109 pour l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n° 1.

4. Annulation de la délibération n° 2024/061 relative à la vente maison de la propriété située au 5 Grande Rue - Beaufort (parcelles AI803 et AI 495)

(Arrivée de Mme BEY Emmanuelle et de M. LONGIN Guillaume)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération n° 2024/061 du 18 décembre 2024 ayant pour objet la vente des terrains cadastrés AI 803 et AI 495 au 5 Grande Rue - Beaufort à la SCI BAZ'IMMO de Ruffey-sur-Seille.

En effet, le Maire précise que le gérant, M. Yohan BAZENET retire son projet d'achat desdits terrains n'ayant pas obtenu son prêt immobilier.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'annuler la délibération n° 2024/061 du 18/12/2024 ayant pour objet la vente des terrains cadastrés AI 803 et AI 495 au 5 Grande Rue - Beaufort à la SCI BAZ'IMMO de Ruffey-sur-Seille.

5. Validation de l'avant-projet et du plan de financement dans le cadre de la création d'un réseau de chaleur

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Dans le cadre de la construction d'un futur accueil de loisirs jouxtant l'école de Beaufort-Orbagna, la Communauté de Communes Porte du Jura a souhaité élargir une étude de mode de chauffage performant et bas carbone dans ses bâtiments implantés à proximité.

Une étude d'opportunité pour la mise en place d'énergies renouvelables thermiques avait été réalisée en 2023 par AJENA Energie et Environnement identifiant le mode de chauffe de l'école et des vestiaires du club de football appartenant à la commune de Beaufort-Orbagna. Elle mettait en avant les économies d'énergie en créant une chaufferie biomasse avec un réseau de chaleur.

Fort de cette étude, et au regard du coût important du mode de chauffage du siège, une étude complémentaire a été menée en début d'année par le SIDEC pour adjoindre ce bâtiment au réseau de chaleur restant à concevoir.

Ainsi une chaufferie centralisée et un mini réseau de chaleur vont être créés desservant plusieurs locaux :

- L'école de Beaufort-Orbagna ;
- Les vestiaires du club de football ;
- Le siège de la Communauté de Communes Porte du Jura ;
- Le futur Accueil de Loisirs.

Aujourd'hui, l'avant-projet étant finalisé, il est présenté à ce conseil pour validation et pour permettre à la Communauté de Communes Porte du Jura de rechercher les subventions dont les CEE Coup de Pouce d'ici la fin de l'année.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

La commune de Beaufort-Orbagna prendra à sa charge les travaux liés aux vestiaires du club de football.

Estimation études		
DÉPENSES HT		
	Maîtrise d'œuvre	26 225,00 €
	Assistance administrative	2 500,00 €
	Assistance subventions	1 270,00 €
	Bureau de contrôle technique	5 213,00 €
	Coordonnateur sécurité santé	4 010,00 €

	Levé topo des lieux	2 500,00 €
	Analyse amiante avant travaux	1 500,00 €
	Frais de publicité	900,00 €
	TOTAL HT Coûts d'études et d'assistances	44 118,00 €

Estimation travaux		
DÉPENSES HT		
	Chaufferie à pellets dans l'existant du réseau de chaleur	279 500,00 €
	Extension du réseau vers la CCPJ	32 500,00 €
	Sous-stations et équipements radiateurs à eau chaude	89 000,00 €
	TOTAL HT Coûts de construction	401 000,00 €

Estimation FRAIS DIVERS		
DÉPENSES HT		
	Révision des prix (3%)	12 030,00 €
	Extension du réseau vers la CCPJ	27 636,65 €
	TOTAL HT Coûts de frais divers	39 666,65 €

	TOTAL HT (travaux + études + divers)	484 784,65 €
	TVA 20%	96 956,93 €
	TOTAL TTC (construction)	581 741,58 €

RECETTES HT		
ADEME	Contrat de développement des ENR (école, vestiaires, AL)	57 000,00 €
ADEME	Contrat de développement des ENR (siège)	13 000,00 €
ADEME	Contrat de développement des ENR (réseau)	24 500,00 €
État	DETR	40 100,00 €
État	CEE Coup de pouce	160 000,00 €
CD39		30 000,00 €
	Autofinancement	257 141,58 €
	TOTAL HT	581 741,58 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- De valider l'avant-projet ci-annexé
- De valider le plan de financement de la Commune de Beaufort-Orbagna pour son bâtiment uniquement, correspondant aux vestiaires,
- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes Porte du Jura à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME, de l'État et du Conseil Départemental ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ladite délibération.

Aménagement de 5 gîtes et la réhabilitation du restaurant en salle communale au 8 Grande Rue : demande de subvention leader

Considérant que les travaux ont été répartis comme suit :

- LOT N° 01 - DEMOLITIONS - DESAMIANTEGE – DEPLOMBAGE
- LOT N° 02 - TERRASSEMENTS - VRD - GROS ŒUVRE
- LOT N° 03 - CHARPENTE - COUVERTURE – ZINGUERIE
- LOT N° 04 - RAVALEMENT DE FACADES
- LOT N° 05 - MENUISERIES EXTERIEURES ALU – METALLERIE
- LOT N° 06 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- LOT N° 07 - PLATRERIE - PEINTURE – PLAFOND
- LOT N° 08 - CARRELAGES – FAIENCES
- LOT N° 09 - SOLS SOUPLES
- LOT N° 10 - PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION
- LOT N° 11 - ELECTRICITE CHAUFFAGE ELECTRICITE

Lots	Noms des entreprises	Montant € HT	Montant € TTC
LOT N° 01 - DEMOLITIONS - DESAMIANTEGE - DEPLOMBAGE	GROUPEMENT CANIOTTI CHAGNEUX	86 000.00	103 200.00
LOT N° 02 - TERRASSEMENTS - VRD - GROS ŒUVRE	SARL PETIOT	158 213.44	189 856.13
LOT N° 03 - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	HORIZON CHARPENTE	67 839.23	81 407.08
LOT N° 04 - RAVALEMENT DE FACADES	BONGLET	46 205.75	55 446.90
LOT N° 05 - MENUISERIES EXTERIEURES ALU - METALLERIE	C3B	121 615.00	145 938.00
LOT N° 06 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	AB MENUISERIE AGENCEMENT	71 309.72	85 571.66
LOT N° 07 - PLATRERIE - PEINTURE - PLAFOND	BONGLET SAS	115 749.04	138 898.85
LOT N° 08 - CARRELAGES - FAIENCES	BFC REVETEMENT	23 902.95	28 683.54
LOT N° 09 - SOLS SOUPLES	BFC REVETEMENT	17 438.77	20 926.52
LOT N° 10 - PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	EURL COLAS OLIVIER	79 318.00	95 181.60
LOT N° 11 - ELECTRICITE CHAUFFAGE ELECTRICITE	SARL DME	78 992.34	94 790.81
TOTAL		866 584.24	1 039 901.09

Considérant le plan de financement global prévisionnel hors lot 3 et 9 :

	MAITRISE ŒUVRE + SPS + CT	TRAVAUX
Montant prévisionnel de l'opération (HT)	125 410.00 €	781 307.00 €
Subvention DETR attribuée	25 082.00 €	253 517.00 €
Subvention de la Région LEADER sollicitée sur lots 3 et 9		62 500.00 €
Subvention du département DST attribuée sur la partie RDC communs		30 000.00 €

Subvention CCPJ l'aide à l'immobilier d'entreprise touristique acquis		25 000.00 €
Montant de l'autofinancement ou emprunt	100 328.00 €	410 290.00 €

Seuls les lots 3 et 9 sont concernés par la demande d'aide de l'Europe et de la Région.

Le plan de financement du projet concerné par la demande d'aide s'établit comme suit :

Dépenses investissements	Recettes investissements
Lot N° 03 - Charpente – Couverture – Zinguerie : 67 839,23€	Aide régionale (contrepartie LEADER) : 12 500.00€
Lot N° 09 – Sols souples : 17 438.77€	Aide LEADER : 50 000.00€
	Autofinancement (20%) : 22 778.00€
Total HT : 85 278.00€	Total HT : 85 278.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'approuver le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter :

- L'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;
- L'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;

D'accepter la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus.

De s'engager à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement.

6. Révision du tableau unique de classement des voies communales de Beaufort-Orbagna : ajout de la Rue de la Roz

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023/069 du 25 octobre 2023 portant sur l'acceptation de la révision du tableau de classement des voies communales et notamment le nouveau nom de la voie communale n° 15 en Allée des Jouffroys.

Après étude de la voirie, il s'avère qu'un chemin rural (situé vers l'ancienne déchetterie) n'a pas été répertorié dans la voirie communale et que son niveau d'entretien et son utilisation est assimilable à de la voirie communale d'utilité publique,

Considérant cette omission, il est important de mettre à jour le tableau des voies communales,

Monsieur le Maire propose :

D'approuver la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale ci-joint à la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le nouveau tableau de classement des voies communales annexé à cette délibération,
- APPROUVE le nouveau nom du chemin rural : Rue de la Roz
- DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise à jour de la voirie communale.

7. Approbation de la modification des statuts du SMEA et transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Porte du Jura

La dernière révision des statuts du Syndicat mixte des Eaux et d'Assainissement (SMEA) a été approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 07 juillet 2025

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal ou Conseil Communautaire de chaque membre du SME dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le Préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications.

Après avoir entendu l'exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »

Vu la délibération approuvant la modification des statuts du SMEA Beaufort du 07 juillet 2025,

Vu le projet de statuts à intervenir,

DELIBERE

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés la modification des statuts incluant le retrait de la compétence assainissement collectif du SME de Beaufort

Informations et questions diverses

- ✓ Suivi de chantier Chez Lulu
- ✓ Suivi des travaux des vestiaires du club de foot et présentation d'un devis pour la plomberie
- ✓ Lancement des travaux de l'aire de jeux
- ✓ Travaux d'aménagement de sécurité (Intersection Chemin des Carrières)
- ✓ Travaux enfouissement des réseaux secs Montée du Taret à Orbagna
- ✓ Réfection des appartements sur fin 2025 et sur l'année 2026
- ✓ Lancement travaux au cimetière : columbarium et jardin du souvenir

Fin de la séance à 23h15